Nations Unies S/PV.7925



Conseil de sécurité

Provisoire

Soixante-douzième année

7925e séance

Jeudi 13 avril 2017, à 10 h 55

New York

Président :	Mme Sison	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Fernández Revollo
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Fesko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation en Somalie

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée

17-10052 (F)





La séance est ouverte à 10 h 55.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l’Érythrée

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les représentants de Djibouti, de l’Érythrée et de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de S. E. M. Kairat Umarov, Représentant permanent du Kazakhstan, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l’Érythrée.

Je donne maintenant la parole à l’Ambassadeur Kairat Umarov.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Comme prévu par le paragraphe 11 g) de la résolution 1844 (2008), j’ai l’honneur, en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie l’Érythrée, de rendre compte au Conseil des travaux effectués par le Comité durant la période allant de novembre 2016 à février 2017.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier très sincèrement mon prédécesseur, l’Ambassadeur Ramírez Carreño, du Venezuela, de sa direction avisée et du travail acharné qu’il a accompli au cours des deux dernières années. Aujourd’hui, mon exposé portera sur les activités du Comité et sur l’évaluation de l’évolution récente de la situation, qui se fonde sur les derniers rapports du Groupe de contrôle pour la Somalie et l’Érythrée.

Au cours de la période considérée, en ce qui concerne l’embargo sur les armes visant la Somalie, le Comité a reçu deux notifications présentées en application du paragraphe 11 a) de la résolution 2111 (2013) et deux notifications présentées en application du paragraphe 10 g) de la résolution 2111 (2013). Le Comité a également tenu trois séances de consultations. Le 16 décembre, le Comité a entendu un exposé de l’Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur les menaces terroristes transnationales dans la région de l’IGAD. Le 20 janvier, le Président a présenté au Comité les sept membres nouvellement nommés du Groupe de contrôle. Les membres ont présenté leur plan d’activité pour le nouveau mandat. En particulier, le Groupe compte concentrer ses efforts sur les enquêtes relatives aux violations des embargos sur les armes et d’inclure dans ses rapports des informations sur les effectifs, la structure et le financement des groupes armés dans la région. Le coordinateur du Groupe de contrôle a indiqué que celui-ci avait l’intention de maintenir ses relations de travail étroites avec le Gouvernement fédéral nouvellement élu de la Somalie.

Selon les dernières informations fournies au Comité par le Groupe de contrôle, les Chabab constituent toujours la menace la plus grave à la paix et à la sécurité en Somalie. Même si les forces de sécurité du Puntland ont chassé une faction de l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL)/Daech de la ville portuaire de Qandala en décembre 2016, le Groupe a indiqué que des éléments de cette organisation terroriste étaient toujours présents dans les montagnes environnantes.

L’analyse du Groupe de contrôle selon laquelle les Chabab font peser une menace très grave sur la stabilité de la région a également été confirmée par des représentants de l’IGAD lors de la séance d’information du 16 décembre 2016. Ils ont également déclaré qu’aucun rapprochement idéologique entre l’EIIL/ Daech et les Chabab n’avait été observé.

En ce qui concerne l’embargo sur les armes, le Groupe de contrôle a indiqué que l’administration provisoire de Djouba et les contingents de la Mission de l’Union africaine en Somalie (AMISOM) avaient découvert environ 25 000 pistolets à blanc à bord du *SJ African*, amarré dans le port de Kismayo. Agissant dans le cadre d’une pleine coordination entre l’administration provisoire de Djouba, de l’AMISOM et des experts en armes du Groupe de contrôle, le Groupe poursuit ses enquêtes afin d’établir l’origine et la destination de cette cargaison.

Compte tenu de la sécheresse actuelle, le Groupe de contrôle a indiqué que les entraves à la fourniture de l’aide humanitaire pouvaient donner lieu à de nouvelles menaces à la paix, la sécurité et la stabilité de la Somalie. Le Gouvernement fédéral somalien s’est engagé à éliminer tous les obstacles à l’acheminement de

l’aide humanitaire. La volonté des dirigeants fédéraux et régionaux de respecter leurs engagements ainsi que la volonté de la communauté internationale de mettre en œuvre le plan opérationnel pour une augmentation de l’aide humanitaire fournie avant la famine pour la période allant de janvier à juin 2017 seront d’une importance capitale pour sauver des vies et préserver la stabilité et la sécurité en Somalie.

Le Groupe demeure également préoccupé par la menace à la paix et à la sécurité que représente la pêche illégale, non déclarée et non réglementée en Somalie. En ce qui concerne l’interdiction relative au charbon de bois, on ne sait pas encore précisément dans quelle mesure les Chabab sont impliquées dans les activités d’exportation illicite de charbon de bois en provenance de la Somalie. Cependant, le Groupe de contrôle a évoqué la possibilité d’un changement tactique pour ce qui est de l’interdiction décrétée par les Chabab concernant le commerce du charbon de bois tout en signalant une activité importante au niveau des deux sites de stockage de charbon, à Kismayo et à Buur Gaabo.

En outre, je voudrais indiquer que nous avons reçu en temps voulu la lettre de la Mission permanente de la Somalie, en date du 30 mars 2017, transmettant le rapport du Gouvernement fédéral somalien sur la structure, la composition, les effectifs et l’emplacement de ses Forces de sécurité, y compris le statut des forces régionales et des milices, conformément au paragraphe 7 de la résolution 2317 (2016).

En ce qui concerne l’Érythrée, conformément au rapport final du Groupe de contrôle publié en octobre 2016 selon lequel il n’avait pas trouvé d’éléments prouvant de manière irréfutable que l’Érythrée soutenait les Chabab, le Groupe a rendu compte des enquêtes en cours sur l’appui apporté aux groupes armés ainsi sur des violations éventuelles de l’embargo sur les armes. En outre, le Groupe continue de chercher des éclaircissements sur le sort des combattants portés disparus depuis les affrontements frontaliers entre Djibouti et l’Érythrée.

En ce qui concerne l’examen des sanctions imposées à l’Érythrée prévu prochainement, le Groupe de contrôle compte donner la priorité aux enquêtes sur l’Érythrée dans son rapport de mi-parcours, afin de fournir au Comité et au Conseil des informations exhaustives sur l’application par l’Érythrée des mesures du Conseil, pour que l’examen puisse y faire fond. Le Coordonnateur présentera le rapport de mi-parcours du Groupe au Comité le 21 avril.

Il ne sera pas possible d’instaurer une paix durable dans le monde sans garantir pleinement la paix et la sécurité en Afrique et notamment dans la Corne de l’Afrique. Il faut consacrer une forte proportion des ressources de maintien de la paix des Nations Unies à cette région frappée par des conflits. Dans cette optique, au cours de la période considérée, le Président s’est entretenu avec les membres du Comité ainsi qu’avec les États Membres concernés sur la possibilité d’organiser une visite de la présidence dans la Corne de l’Afrique.

Enfin, en ma qualité de nouveau Président du Comité des sanctions concernant la Somalie et l’Érythrée, je suis prêt à coopérer dans un esprit d’ouverture, de transparence et d’objectivité avec tous les membres du Comité et d’autres acteurs à l’appui de la réconciliation nationale et du rétablissement de la paix dans la Corne de l’Afrique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l’Ambassadeur Umarov de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d’avoir convoqué cette réunion et de continuer d’appeler l’attention du Conseil de sécurité sur la prévention des conflits en Afrique. Je remercie également M. Kairat de son exposé exhaustif en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l’Érythrée et de ses efforts inlassables visant à faire avancer les travaux du Comité depuis qu’il a pris ses fonctions.

Comme il l’a rappelé, les Chabab continuent de faire peser une menace très grave sur la sécurité en Somalie, voire de la région. Le régime de sanctions est toujours en vigueur pour atténuer cette menace que représentent les Chabab et pour contrer les menaces à la paix et à la sécurité. Il agit principalement au moyen de l’embargo sur les armes. Le régime de sanctions rend les mouvements illicites d’armes vers la Somalie plus difficiles et aide le Gouvernement fédéral somalien à garantir une gestion robuste des armes et des munitions, le respect du principe de responsabilité et la transparence.

Ce sont là des éléments clefs dans le contexte plus large d’une réforme du secteur de la sécurité, qui est à la fois essentielle et urgente pour faire des progrès s’agissant de cette question cruciale. En mai, le Royaume-Uni accueillera à Londres une conférence sur la Somalie, qui sera co-présidée par le Secrétaire

général et le Gouvernement fédéral somalien. Nous allons accélérer les progrès en matière de sécurité et convenir du nouveau partenariat international qu'il faut mettre en place pour que la Somalie continue d'avancer sur la voie de la paix et de la prospérité d'ici à 2020. La poursuite de la lutte contre les Chabab est au centre de ces efforts.

Toutefois, comme plusieurs membres du Conseil de sécurité l'ont indiqué lors du débat sur le maintien de la paix organisé par la présidence américaine la semaine dernière (voir S/PV.7918), nous ne pouvons pas venir à bout des groupes armés en utilisant uniquement des moyens militaires. Les progrès politiques réalisés par la Somalie en 2017 ont jeté les fondements de la paix, de la stabilité et de la croissance, ce qui sera essentiel pour éliminer l'appui apporté aux Chabab aux niveaux politique et économique, ainsi que grâce aux restrictions imposées au titre du régime de sanctions, qui privent les Chabab de leurs revenus.

Le régime de sanctions prive les Chabab de leurs sources de financement. Il préserve les ressources naturelles de la Somalie pour qu'elles soient utilisées au profit du peuple somalien et de l'autonomisation économique de la Somalie, permet de contrer ceux qui entravent les progrès politiques en Somalie et contribue au développement des forces de sécurité somaliennes. Ce faisant, ce régime appuie la lutte du Gouvernement fédéral somalien contre les Chabab, une lutte qui est également menée grâce au courage et aux sacrifices des troupes de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

La Somalie a besoin de notre appui, aujourd'hui plus que jamais. La sécheresse en Somalie a eu des conséquences de grande envergure et nous devons tous agir pour faire face à la crise humanitaire et préserver les acquis enregistrés sur le plan politique et de la sécurité depuis 2012.

En ce qui concerne l'Érythrée, je voudrais féliciter le Président pour les efforts considérables qu'il a déployés, ainsi que son équipe, pour établir le contact avec le Gouvernement érythréen depuis qu'il a pris ses fonctions. Le Royaume-Uni continue d'exhorter le Gouvernement érythréen à honorer ses obligations internationales, notamment en respectant les résolutions adoptées par le Conseil au titre du Chapitre VII. Nous félicitons l'Érythrée pour sa coopération accrue avec les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, et nous continuons de l'exhorter à coopérer avec le Comité, son Groupe de contrôle et le Conseil.

Il convient également de rappeler qu'il subsiste des questions importantes en suspens. Premièrement, la médiation en cours menée par le Qatar est essentielle pour faire la lumière sur le sort de tous les combattants djiboutiens portés disparus à la suite du conflit de 2008, y compris les corps de ceux qui sont décédés, et pour communiquer à leurs familles toutes les informations disponibles.

Deuxièmement, le refus persistant du Gouvernement érythréen de coopérer avec le Groupe de contrôle, notamment en ce qui concerne l'autorisation de se rendre en Érythrée, signifie que nous n'avons aucun moyen de confirmer les déclarations du Groupe selon lesquelles il n'avait pas trouvé d'éléments prouvant que l'Érythrée soutenait les Chabab ou de bien comprendre les préoccupations relatives à l'appui apporté à d'autres groupes armés régionaux. Nous espérons que, d'ici à l'examen des sanctions contre l'Érythrée, attendu après la publication du rapport à mi-parcours du Groupe de contrôle, le Conseil bénéficiera d'un élan positif pour alimenter ses réflexions. Dans ce but, nous encourageons l'Érythrée à saisir l'occasion du dialogue que lui propose une nouvelle fois le Conseil.

M. Lamek (France) : Je voudrais commencer par remercier pour son intervention l'Ambassadeur Umarov, Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, et, à travers lui, je voudrais remercier le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée pour leur rapport et leur travail d'enquête. Les sanctions, dans toutes leurs dimensions, contribuent à appuyer nos objectifs politiques, et notre opinion est que, pour cette raison, elles sont un outil important et nécessaire du Conseil de sécurité.

Concernant la Somalie, j'aborderai trois points.

En premier lieu, je voudrais souligner que la lutte contre les groupes terroristes en Somalie – les Chabab et Daech – demeure une priorité, et elle doit associer davantage les forces somaliennes. Nous saluons l'action de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) depuis 2007, les efforts accomplis, le territoire gagné, et nous prenons note de la volonté d'un retrait planifié et coordonné de l'AMISOM. Il importe maintenant que les autorités somaliennes adoptent rapidement une architecture nationale de sécurité reflétant la structure fédérale en Somalie.

Le développement d'une solution somalienne de sécurité constitue notre priorité. L'objectif est de

constituer des forces armées et des forces de police somaliennes aptes à progressivement assumer la lutte contre les Chabab et à stabiliser les territoires repris, et à prendre ainsi le relais de l'AMISOM. C'est la logique des revues en cours que nous soutenons. Dans cet effort, l'association des forces régionales est capitale. Nous sommes encouragés par le succès des forces du Puntland contre Daech. Les détournements financiers, la corruption au sein de l'armée somalienne, le non-paiement des troupes mis en lumière par les rapports du Groupe de contrôle doivent cependant nous inciter à rester exigeants sur ces questions et à renforcer la formation et la professionnalisation des forces de sécurité somaliennes.

Je voudrais ensuite souligner que les nombreuses violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont inacceptables, en Somalie comme ailleurs. Toutes ces violations sont également condamnables, mais c'est particulièrement le cas des violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité somaliennes et les forces internationales, qui bénéficient d'un soutien international. Si la lutte contre le terrorisme constitue notre priorité, celle-ci doit se faire dans le respect des droits de l'homme : c'est une question de principe, mais c'est aussi une question d'efficacité, car la réponse militaire des autorités, avec l'appui de l'AMISOM, ne pourra réussir que si elle peut s'appuyer sur un soutien de la population somalienne. C'est pourquoi nous soutenons les recommandations du Groupe de contrôle visant à promouvoir un meilleur respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire par tous les acteurs.

Enfin, je voudrais souligner que la situation de sécheresse que connaît la région et qui menace des millions de vies appelle une réponse humanitaire urgente et déterminée. La France a mis en place une contribution volontaire additionnelle de 1,6 million d'euros, en soutien des activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au bénéfice des personnes en situation de déplacement forcé, dont 1 million destinés à l'aide alimentaire. Les obstructions à la distribution de l'aide humanitaire, dont certaines sont le fait de partenaires des Nations Unies, en particulier au niveau local, doivent cesser immédiatement, comme vient de le dire le Président du Comité.

Un mot maintenant s'agissant de l'Érythrée – d'abord pour dire que nous nous félicitons de l'absence apparente de soutien aux Chabab. Mais il appartient aujourd'hui à l'Érythrée de coopérer davantage avec le Conseil de sécurité, au titre du principe de coopération avec tous les mécanismes des Nations Unies, en invitant, notamment, le Groupe de contrôle des Nations Unies à venir confirmer cette absence de soutien aux Chabab, depuis Asmara. Une telle décision serait le signe d'une volonté manifeste de l'Érythrée de vouloir avancer et sortir du régime d'embargo qu'elle connaît depuis huit ans.

N'oublions pas que ce régime d'embargo répond également à la question non résolue des prisonniers djiboutiens. La France se félicite de la libération de quatre militaires prisonniers djiboutiens qui étaient détenus en Érythrée depuis 2008. Mais il convient désormais d'apporter toutes les clarifications sur le sort des autres militaires djiboutiens qui, pour les autorités de Djibouti, manquent toujours à l'appel, et de régler la question frontalière. Sur ces sujets, les autorités érythréennes auraient tout à gagner à apporter toutes les clarifications afin de normaliser les relations avec Djibouti.

Ce 13 avril 2017 marque aussi le quinzième anniversaire de la décision de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie. La France, comme l'Union européenne, est attachée à cette décision et encourage toute mesure qui permettra d'avancer sur la démarcation de la frontière, dans le respect de la décision de 2002. La France, avec l'Union européenne, est prête à soutenir un tel processus afin de créer les conditions de relations apaisées entre les pays voisins.

Pour terminer, le Président du Comité peut compter sur un soutien continu de la France au Comité des sanctions, et je voudrais une nouvelle fois saluer son travail, ainsi que celui du Groupe de contrôle, pour les rapports réguliers et la qualité de ses travaux, et lui renouveler toute sa confiance dans la poursuite de sa mission.

M. Ciss (Sénégal) : La délégation sénégalaise voudrait à son tour remercier l'Ambassadeur Kairat Umarov, Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, pour son exposé, et le féliciter pour la manière remarquable dont il coordonne les travaux dudit comité.

Ma délégation voudrait également féliciter les nouveaux membres du Groupe de contrôle, dont la qualité des mises à jour mensuelles nous permet de mieux comprendre la situation en Somalie et en Érythrée.

En ce qui concerne la Somalie, les préoccupations persistantes évoquées dans les rapports successifs du Groupe de contrôle illustrent les formidables défis que continue de poser la situation sécuritaire dans ce pays. En effet, le groupe des Chabab, par sa présence et ses actions néfastes, reste une menace en ce qu'il continue d'occuper des parties importantes du territoire et de perpétuer des attentats, ce qui rend encore complexe la situation sécuritaire du pays au lendemain d'un processus électoral qui s'est conclu de manière satisfaisante, en février dernier, avec l'élection, comme nouveau Président fédéral, de S. E. M. Mohamed Abdullahi Mohamed Farmajo.

Les attaques perpétrées ces 9 et 10 avril 2017 à Mogadiscio attestent de cette situation sécuritaire difficile. L'une visait justement le chef de l'armée nationale somalienne, et elle a causé plusieurs morts et blessés. Le Sénégal, par ma voix, voudrait condamner une fois de plus ces actes et présenter ses condoléances au peuple somalien, ainsi qu'aux familles endeuillées, tout en souhaitant un prompt rétablissement aux blessés. C'est le lieu aussi pour ma délégation de féliciter de nouveau l'armée nationale somalienne et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), dont la constante vigilance a permis au chef de l'armée d'échapper à ladite attaque.

Le Sénégal reste aussi préoccupé par la menace grandissante que constitue l'implantation progressive de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) dans la région, qu'illustre l'opération menée le 8 février, contre un hôtel, par la petite faction dirigée par Cheikh Abdulgadir Mumin, faction ayant fait allégeance à l'EIIL. Il convient de noter également que, malgré l'éviction de Qandala de la faction EIIL par les forces du Puntland, en décembre 2016, le groupe maintient toujours une forte présence dans la montagne environnante. C'est ainsi le lieu pour la délégation sénégalaise de réitérer sa conviction que seule la pleine coopération des États de la région, à travers les cadres et mécanismes régionaux établis à cet effet, peut permettre une réponse coordonnée, et donc durable, au problème des Chabab et autres groupes terroristes qui minent la région.

En ce qui concerne l'embargo sur les armes, le Groupe de contrôle a fait mention de la découverte, le 23 janvier 2017 par l'administration provisoire de Djouba et les contingents de l'AMISOM, d'environ 25 000 pistolets à blanc à bord du *SJ African* à Kismayo. Nous saluons la coopération des responsables de l'administration provisoire de Djouba, de l'AMISOM et des experts en armes du Groupe de contrôle qui ont pu accéder au conteneur et qui travaillent à déterminer l'origine et la destination de ces armes. Nous notons aussi que le Groupe s'est dit préoccupé par la menace à la paix et à la sécurité posée par des actes illégaux non déclarés et par la pêche non réglementée en Somalie, comme en témoigne, selon son dernier rapport, la présence de sept chalutiers près de Bosaso qui a provoqué des manifestations parmi les pêcheurs locaux en février dernier.

Concernant les attaques contre le personnel humanitaire, les détournements de l'aide et les entraves à son acheminement, nous les condamnons bien sûr fermement, quels qu'en soient les auteurs. Aussi, ma délégation appelle-t-elle à une réforme substantielle de la sécurité dans ce pays et à l'éradication de la corruption qui sévit dans beaucoup de secteurs d'activités.

S'agissant de l'interdiction de vente du charbon de bois, nous constatons avec satisfaction les progrès dans la mise en œuvre par les États Membres des mesures prises à cet effet. Cependant, l'exportation illicite du charbon de bois se poursuit, malheureusement, avec l'utilisation de différentes méthodes pour faciliter l'évasion, en particulier la falsification de la documentation douanière. Par ailleurs, il convient de relever que si les Chabab ne sont plus impliqués dans le commerce du charbon de bois, ils n'en continuent pas moins de percevoir des taxes sur la production et le transport de ce produit. C'est donc le lieu de demander à l'AMISOM de redoubler d'efforts afin d'aider le Gouvernement fédéral somalien à prévenir l'exportation du charbon de bois et de faciliter au Groupe de contrôle l'accès aux ports d'exportation du charbon de bois, y compris, le cas échéant, la fourniture de moyens de transport et toutes autres mesures de sécurité appropriées.

Enfin, en ce qui concerne l'Érythrée, la délégation sénégalaise voudrait de nouveau inviter ce pays à collaborer davantage avec le Groupe de contrôle aux fins de créer les conditions qui pourraient conduire à la levée des sanctions.

Pour conclure, nous renouvelons nos encouragements à l'État du Qatar qui, en sa qualité de médiateur, ne ménage aucun effort pour régler les différends entre Djibouti et l'Érythrée, notamment en ce qui concerne la question latente des disparus restants.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons suivi très attentivement l'exposé présenté par le Représentant permanent du Kazakhstan,

M. Kairat Umarov, sur les activités menées par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée. Nous le remercions de l'extrême habileté avec laquelle il dirige cet organe subsidiaire du Conseil de sécurité.

Nous partageons l'opinion que la situation en Somalie reste difficile sur le plan de la sécurité. À cet égard, nous prenons acte de la décision prise le 6 avril par le Président somalien, M. Mohamed Abdullahi Mohamed Farmajo, de décréter l'état d'urgence et d'offrir l'amnistie à ceux des combattants des Chabab qui accepteraient de déposer les armes dans un délai de 60 jours. Ces initiatives font suite à la série d'attentats terroristes perpétrés dans la capitale et dans la région et à la reprise d'actes de piraterie, contre des navires marchands au large des côtes du pays. Nous sommes aussi préoccupés par le fait que les victimes des attentats terroristes sont de plus en plus des civils. À cet égard, nous notons avec satisfaction que dans le contexte de la rotation annuelle du personnel militaire en Somalie, un nouveau contingent fort de 5700 personnes est arrivé d'Ouganda le 8 avril pour assurer la sécurité dans le pays.

Nous sommes favorables à ce que la communauté internationale continue de prendre des mesures pour renforcer la capacité de combat de l'Armée nationale somalienne et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), car ce sont elles qui assument la responsabilité principale de la lutte contre les Chabab. Il nous faut réagir et suivre de très près la situation humanitaire en Somalie, qui s'est beaucoup détériorée. Nous savons que quelques régions sont déjà exposées à la menace de famine. Dans le même temps, nous devons aussi noter que le bon déroulement des élections en Somalie a marqué un important jalon sur la voie de la réconciliation nationale, du rétablissement des institutions publiques et de la création d'institutions démocratiques. Nous attendons du Gouvernement fédéral qu'il s'emploie activement à remédier à la situation politique interne et à assurer le développement social et économique du pays.

Nous sommes favorables au renforcement du régime de sanctions en Somalie et au strict respect de l'embargo sur les armes et le charbon de bois, notamment à la surveillance des zones situées au large des côtes de la Somalie, ainsi qu'à la fourniture par l'AMISOM d'un appui aux autorités dans ce domaine, comme le prévoit la résolution 2317 (2016). Nous sommes convaincus que cet embargo est un instrument essentiel pour garantir que les forces extrémistes dans le pays ne bénéficient pas d'une aide additionnelle. La pratique qui consiste à lever partiellement l'embargo sur la fourniture d'armes aux Forces armées somaliennes, à la demande du Gouvernement fédéral, a fait ses preuves.

S'agissant des restrictions internationales imposées à l'Érythrée, nous pensons que nous devrions envisager non pas de lever les sanctions mais plutôt de les optimiser, ce à quoi pourrait contribuer l'élaboration d'une feuille de route, d'autant plus que les critères à suivre pour imposer des sanctions n'ont pas été confirmés par le Groupe de contrôle. Nous notons que le Groupe parle d'ingérence présumée d'Asmara dans les affaires de Djibouti et de l'Éthiopie, information qu'il convient de vérifier avec soin.

En conclusion, nous voudrions souligner qu'un régime de sanctions n'est pas un dogme mais quelque chose qui doit être adapté à l'évolution de la situation et être périodiquement revu pour s'assurer qu'il est toujours conforme aux raisons qui ont motivé initialement son imposition.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier sincèrement le Représentant permanent du Kazakhstan, M. Kairat Umarov, de son exposé détaillé sur les activités menées ces quatre derniers mois par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée. Je voudrais aussi le féliciter du brio, de l'objectivité et du professionnalisme avec lesquels il a conduit les travaux du Comité, ainsi que de sa détermination à contribuer avec efficacité au renforcement de la paix et de la stabilité dans la région de la Corne de l'Afrique. Je voudrais assurer le Comité et le Groupe de contrôle du plein appui de l'Égypte. J'insiste aussi pour dire combien il importe à cet égard d'intensifier les efforts internationaux et régionaux face aux menaces qu'affrontent les pays de la région.

S'agissant de la situation en Somalie, malgré les développements positifs enregistrés dernièrement, en particulier le bon déroulement des élections parlementaires et présidentielle et le transfert pacifique du pouvoir au Président Mohamed Farmajo, les menaces liées aux activités du mouvement des Chabab et autres organisations terroristes ne continuent pas moins de constituer un obstacle majeur sur la voie de la construction de la paix et du complet rétablissement des institutions publiques, ce qui requiert de redoubler d'efforts pour combler toute lacune susceptible d'être

exploitée par ces organisations pour répondre à leurs besoins en matière d'approvisionnement en armes et de financement, entre autres choses. Pour ce faire, nous devons veiller au strict respect de l'embargo sur les armes imposé en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Groupe de contrôle doit aussi ouvrir une enquête sur toute violation de cet embargo, en tenant compte du fait que ce dernier ne s'applique pas aux facilitations accordées aux Forces armées nationales et aux Forces nationales de sécurité somaliennes et visant à renforcer leurs capacités.

S'agissant des sanctions imposées à l'Érythrée, je voudrais me féliciter que dans ses rapports successifs, le Groupe de contrôle n'a trouvé aucun élément factuel indiquant que le Gouvernement érythréen appuyait les Chabab. L'Égypte a une position de principe sur les sanctions. Les sanctions ne sont pas une fin en soi, mais une option à laquelle on ne doit avoir recours que dans des circonstances exceptionnelles, durant une période déterminée, afin d'atteindre des objectifs politiques précis. Il importe donc d'examiner périodiquement les sanctions pour veiller à ce qu'elles soient adaptées à la situation sur le terrain. Les sanctions peuvent être levées si les conditions imposées par le Conseil de sécurité sont remplies.

L'Égypte attend avec intérêt le rapport à mi-parcours du Groupe de contrôle, qui sera présenté en application de la résolution 2317 (2016) concernant les sanctions contre l'Érythrée. Il importe de renforcer la coopération entre l'Érythrée et le Groupe de contrôle. Un dialogue constructif entre toutes les parties régionales est souhaitable en vue de trouver des solutions aux conflits qui touchent la région. Je tiens également à souligner l'importance d'un règlement prompt et définitif de la question du personnel djiboutien porté disparu, qui a des dimensions humanitaires que nous ne pouvons ignorer. L'Égypte souligne donc la nécessité que les parties accentuent leurs efforts à cette fin.

Nous exprimons notre appui au Groupe de contrôle, dont les membres doivent être objectifs et professionnels dans leur recherche de la vérité concernant l'application du régime de sanctions. En outre, le principe d'une représentation régionale équitable doit être respecté dans la création de tels groupes. L'Afrique doit être correctement représentée au sein du Groupe d'experts hautement qualifiés et compétents, ayant une bonne connaissance de la situation dans la région.

Enfin, nous appuyons la présidence kazakhe du Comité et nous la remercions des efforts qu'elles déploie en vue d'instaurer la paix et la sécurité dans la Corne de l'Afrique.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie les États-Unis d'avoir convoqué la présente séance. Je tiens également à féliciter l'Ambassadeur Umarov de son accession à la présidence du Comité du Conseil de sécurité conformément aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée. La Chine appuiera activement ses travaux.

En ce moment, la situation en Somalie évolue dans le bon sens. Le Gouvernement fédéral somalien est déterminé à faire avancer le processus politique et la reconstruction nationale, et il a déjà obtenu de bons résultats. La Chine félicite l'Union africaine et les pays de la région de leurs contributions à la lutte contre les Chabab. Nous prions la communauté internationale d'appuyer l'édification de l'État somalien et de contribuer aux efforts de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et de l'Armée nationale somalienne en matière de lutte contre le terrorisme, afin d'instaurer la paix et la stabilité dans la Corne de l'Afrique dans les plus brefs délais.

La Corne de l'Afrique revêt une grande importance sur le plan géopolitique. Les pays de la région ont des intérêts interconnectés, et chacun d'entre eux a la responsabilité de réaliser le développement économique et d'améliorer les moyens de subsistance de sa population. Ces objectifs nécessitent de créer un environnement régional pacifique et stable. La Chine espère que les pays de la région promouvront la paix et la stabilité globales dans la Corne de l'Afrique, ainsi que les intérêts fondamentaux de ses peuples. Ils doivent renforcer leurs relations amicales et de bon voisinage, instaurer une coopération pragmatique, régler leurs différends par le dialogue et la consultation et lutter en commun contre la menace terroriste, sur la base de leurs intérêts communs.

La Chine a toujours été d'avis que les sanctions ne sont pas une fin en soi, mais qu'elles peuvent contribuer au processus de règlement politique d'une situation. Les sanctions doivent être adaptées à l'évolution de la situation sur le terrain. La Chine espère que le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée adhérera strictement au mandat qui lui a été confié par le Conseil. Nous espérons qu'il mènera ses travaux de manière objective et impartiale. Le Groupe doit renforcer sa communication avec toutes les parties et publier un rapport basé sur des informations solides et crédibles

afin de jouer un rôle constructif dans l'instauration de la paix et de la stabilité dans la Corne de l'Afrique.

La Chine appuie fermement le processus de paix en Somalie et fournit toute l'assistance possible à l'AMISOM et aux pays de la Corne de l'Afrique dans le contexte de leurs processus de paix. Nous sommes disposés à travailler avec la communauté internationale pour continuer de contribuer à la paix, à la stabilité et au développement dans la Corne de l'Afrique.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier l'Ambassadeur du Kazakhstan, M. Umarov, de son exposé et de l'excellent travail qu'il accomplit en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée. Nous attachons une grande importance aux efforts que déploient le Président, le Comité et le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée. Ces efforts font partie de notre action globale visant à promouvoir la paix, la stabilité et la prospérité dans la Corne de l'Afrique.

Comme l'a souligné le Président, la paix et la sécurité mondiales ne peuvent être assurées sans régler les différends et les conflits dans la Corne de l'Afrique. À cet égard, nous appelons l'attention sur la déclaration publiée aujourd'hui par l'Union européenne à l'occasion du quinzième anniversaire de la décision prise par la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie concernant le tracé de la frontière entre ces deux pays.

Nous avons eu l'occasion le mois dernier de nous féliciter de l'aboutissement du processus électoral en Somalie et d'entendre directement le Président Farmajo (voir S/PV.7905). Nous avons reconnu à cette occasion que le renforcement du secteur de la sécurité nationale devait devenir une priorité capitale pour le nouveau Président et le Gouvernement. La Suède partage l'évaluation du Groupe de contrôle, à savoir que les Chabab restent la principale menace à la sécurité en Somalie. Si nous voulons faire fond sur les progrès accomplis récemment, il sera essentiel que le Conseil maintienne son engagement. Alors que le Gouvernement somalien s'emploie à édifier un secteur de la sécurité nationale crédible et efficace, le Groupe de contrôle jouera un rôle essentiel dans l'appui que nous fournissons à ces efforts et au Gouvernement, en particulier en ce qui concerne la levée partielle de l'embargo sur les armes.

Nous demeurons profondément préoccupés par la gravité de la situation humanitaire causée par la sécheresse en Somalie et dans la région. Outre ses incidences humaines directes, les effets de la sécheresse pourraient avoir des répercussions négatives sur la paix et la sécurité. Pour répondre aux besoins des cinq millions de personnes qui souffrent déjà de graves pénuries alimentaires, il est essentiel d'ouvrir un accès humanitaire immédiat, sûr et sans entrave afin d'appuyer efficacement les opérations de secours. Les rapports du Groupe de contrôle sur l'accès humanitaire contribuent à tenir le Conseil informé de la situation sur le terrain, tout comme le compte rendu des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Nous nous félicitons en particulier que le Groupe de contrôle rende compte de la violence sexuelle et sexiste, notamment des mesures adoptées pour mettre fin à l'impunité.

Nous prenons note d'une violation possible signalée de l'embargo sur les armes. Il importe de mener une enquête approfondie sur cet incident. Nous prenons également note de la nécessité de maintenir la vigilance concernant toute exploitation éventuelle des ressources naturelles par les Chabab.

En ce qui concerne l'Érythrée, nous avons été encouragés par le fait que le Groupe de contrôle, dans des rapports consécutifs, n'a trouvé aucune preuve d'un appui qui aurait été fourni par ce pays aux Chabab. Il est essentiel que l'Érythrée coopère de manière constructive avec le Groupe de contrôle pour lui permettre de vérifier cette conclusion avec certitude. La Suède appuie les efforts que déploie le Président pour faciliter l'accès des membres du Groupe de contrôle à Asmara, et estime qu'une visite du Président pourrait s'avérer utile. Nous espérons que 2017 sera une année positive pour la collaboration entre le Groupe de contrôle et l'Érythrée. La collaboration constructive avec le Groupe de contrôle est dans l'intérêt de tous. Nous encourageons les autorités somaliennes et érythréennes à renforcer leurs relations avec le Groupe, ce qui peut les aider à consolider une trajectoire positive pour la Corne de l'Afrique. La Suède continuera d'appuyer pleinement les travaux du Groupe durant l'année à venir.

M. Fesko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à présenter les sincères condoléances de l'Ukraine aux familles des victimes, ainsi qu'au Gouvernement fédéral somalien, après les récents attentats terroristes perpétrés par les Chabab, qui ont fait de nombreuses victimes parmi la population civile,

notamment des femmes et des enfants. Ce n'est qu'une confirmation supplémentaire du fait que les Chabab restent la principale menace à la paix et à la sécurité en Somalie, comme l'a décrit l'Ambassadeur Umarov dans son exposé, dont nous le remercions.

Face à la sécheresse qui sévit actuellement, les activités des Chabab entravent les efforts déployés conjointement pour acheminer une aide humanitaire qui fait cruellement défaut. À cet égard, nous nous félicitons du plan élaboré par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et le Gouvernement fédéral somalien en vue de sécuriser les principales routes d'approvisionnement et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux communautés frappées par la sécheresse dans le pays. Nous appuyons également la coopération entre l'Armée nationale somalienne et les pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. À cet égard, nous félicitons les Forces de défense kényanes du succès de leurs opérations menées le 2 et le 26 mars, au cours desquelles 84 militants des Chabab ont été éliminés.

Nous prenons note des progrès réalisés par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, et par le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée dans la mise en œuvre des objectifs énoncés dans leur mandat respectif, ce qui a permis d'améliorer considérablement la gestion des armes et des munitions dans le pays et de réduire les exportations illicites de charbon de bois en provenance de la Somalie. Une coopération mieux coordonnée à cet égard par le Gouvernement fédéral somalien, y compris par le biais de ses notifications complètes et en temps voulu au Comité, a été un facteur important qui a contribué à l'application effective du régime de sanctions en Somalie.

Nous pensons que de nouveaux efforts conjoints visant à assurer l'application pleine et effective de l'embargo sur les armes et l'interdiction d'exportation du charbon de bois permettront de limiter sensiblement le trafic illégal d'armes à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et de lutter contre le commerce illicite du charbon de bois, privant ainsi les groupes terroristes de recettes et d'armes potentielles. Nous nous félicitons de la participation active de tous les partenaires internationaux, des États Membres et des organisations internationales et régionales pour fournir l'appui nécessaire à cette fin. La coopération de l'Union africaine a été remarquable à cet égard, qu'il s'agisse du recensement et de l'enregistrement effectués par l'AMISOM de tous les équipements militaires découverts et saisis, ou de l'assistance qu'elle a apportée aux autorités fédérales somaliennes pour la mise en œuvre de l'interdiction des exportations du charbon de bois.

Nous sommes également préoccupés par la vague d'attaques visant des navires commerciaux au large des côtes somaliennes, mettant en évidence l'augmentation de l'activité des pirates dans le golfe d'Aden. Certains indices laissent penser que l'émergence de la piraterie pourrait être le résultat du financement des pirates par des entités de pays de la région. À cet égard, nous voudrions demander au Groupe de contrôle de donner suite à ces informations et de communiquer les résultats au Comité dans le rapport à mi-parcours. Nous estimons que ces informations sont indispensables pour prévenir et combattre la piraterie et les vols à main armée en mer. En outre, des informations détaillées sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée doivent figurer dans le prochain rapport du Groupe de contrôle.

Nous ne saurions manquer de mentionner les récents changements positifs intervenus dans les processus d'édification de l'État et de consolidation de la paix en Somalie. L'élection pacifique du Président et des présidents des deux Chambres du Parlement somalien, suivie de l'approbation à l'unanimité du nouveau Premier Ministre, sont autant d'événements qui ont recueilli un appui sans précédent des divers clans et conduit à une réconciliation entre les communautés, marquant des étapes importantes sur la voie du relèvement et de la stabilisation de la Somalie. Nous espérons que le nouveau Conseil des ministres de la Somalie pourra honorer ses engagements s'agissant de reconstruire les forces de sécurité et les institutions de l'État, de s'attaquer à la corruption et d'unifier le pays.

En ce qui concerne l'Érythrée, nous prenons note du fait qu'aucune preuve d'un appui érythréen aux Chabab n'a été trouvée. Dans le même temps, nous sommes étonnés que dans certains rapports du Groupe de contrôle, les informations sur l'application par l'Erythrée des mesures du Conseil se limitent à une seule phrase. À cet égard, nous attendons avec intérêt d'avoir un aperçu complet de cette question dans le rapport à mi-parcours. Nous partons du principe que la coopération constructive du Gouvernement érythréen contribuerait à une mise en œuvre effective du mandat du Groupe, ce qui est une condition préalable à toute modification du régime des sanctions. À cet égard, nous appuyons le travail fait le Président du Comité pour préparer une éventuelle visite dans la Corne de l'Afrique

et soulignons l'importance d'inclure le Coordonnateur du Groupe de contrôle dans la délégation, afin de renforcer l'orientation sur les résultats de la visite.

M. Kawamura (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon se félicite vivement du rôle de premier plan que joue le Kazakhstan en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée. Il salue également le travail réalisé par le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée.

Le Japon apporte son plein appui au Président Mohamed Farmajo, alors que la Somalie s'engage dans une nouvelle voie vers la paix et la prospérité. Les défis qui restent à relever sont nombreux : il s'agit notamment de mettre en place un cadre de sécurité nationale et d'assurer la représentativité de l'Armée nationale somalienne, de lutter contre les Chabab, d'établir une base budgétaire solide par le biais des mécanismes de l'État fédéral et de faciliter le suffrage universel en 2020. Les Chabab, en particulier, continuent de représenter une grave menace pour la paix et la sécurité en Somalie. Le régime de sanctions, qui comprend une exception pour le Gouvernement somalien, demeure une mesure efficace. La Mission de l'Union africaine en Somalie a joué un rôle déterminant pour combattre les groupes extrémistes, notamment les Chabab. Le Japon espère que l'Armée nationale somalienne parviendra à assumer la responsabilité de la sécurité du pays, notamment grâce à la conclusion d'un accord sur le cadre de sécurité entre les dirigeants de la région. La Conférence de Londres sur la Somalie, qui se tiendra en mai, constituerait une occasion idéale pour renforcer la volonté politique entre les dirigeants somaliens et au sein de la communauté internationale.

La famine en cours menace directement les progrès réalisés dans l'édification de l'État depuis la mise en place du Gouvernement en 2012. Depuis janvier, le Japon a fourni plus de 30 millions de dollars en aide humanitaire et en assistance dans le domaine de la sécurité. Il se félicite de la volonté manifestée par le Gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux de lever tous les obstacles à l'accès humanitaire et espère que ces engagements seront pleinement tenus.

En outre, les informations récentes faisant état du détournement de navires marchands au large des côtes somaliennes viennent nous rappeler la nécessité de poursuivre les efforts internationaux de lutte contre la piraterie dans la région. Le Japon poursuivra ses activités d'alerte et de surveillance ainsi que ses opérations d'escorte, tout en soutenant les services sociaux et le développement économique dans les régions côtières. La communauté internationale doit également renforcer son appui au Gouvernement somalien pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

En ce qui concerne l'Érythrée, nous espérons que des progrès seront réalisés pour ce qui est de retrouver les combattants disparus au combat dans les affrontements frontaliers entre Djibouti et l'Érythrée.

De même, le Japon attache de l'importance aux visites effectuées par le Président du Comité des sanctions et le Coordonnateur du Groupe de contrôle pour l'Érythrée. Nous espérons vivement que le Gouvernement érythréen acceptera une telle visite de leur part dans un avenir proche. Le Japon attend avec intérêt le rapport à mi-parcours du Groupe de contrôle afin de réexaminer les mesures sur l'Érythrée.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay remercie de son exposé l'Ambassadeur Kairat Umarov, Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée. Il apprécie également le travail accompli par le Comité, ainsi que son évaluation de l'évolution récente de la situation, sur la base des rapports du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée. La Somalie se trouve à un moment décisif et historique sur la voie de la consolidation d'un État démocratique, ouvert, stable et doté des pleins pouvoirs.

Selon les informations fournies par le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, le groupe terroriste des Chabab constitue la principale menace à la paix et à la sécurité en Somalie et dans la région. C'est pourquoi il est à la fois vital et urgent de renforcer le secteur de la sécurité en Somalie afin que le pays puisse lutter efficacement contre cette menace. Le Gouvernement somalien et la communauté internationale devront collaborer de plus en plus étroitement et de façon coordonnée en vue de privilégier le renforcement des capacités aux fins de la consolidation du Gouvernement, et de créer les conditions de base pour la gouvernance, la sécurité et la fourniture des services aux populations locales. En outre, le Gouvernement doit s'efforcer de maintenir une relation de travail étroite avec le Groupe de contrôle. Nous appuyons l'intention du groupe de redoubler d'efforts pour enquêter sur les violations de l'embargo sur les armes et d'accroître sa capacité de rendre compte des structures, des forces et du financement des groupes armés opérant dans la région.

Une autre question urgente consiste à faire face à la crise humanitaire qui s'aggrave et à la famine en Somalie, qui pourraient avoir des incidences négatives sur les progrès réalisés récemment sur le plan politique. C'est pour cette raison que l'Uruguay se félicite du plan opérationnel pour l'augmentation de l'aide humanitaire fournie avant la famine, promu par le Secrétaire général, visant à atténuer les effets de la sécheresse extrême qui sévit dans le pays.

Dans le même temps, l'Uruguay exhorte le Président Mohamed Abdullahi Mohamed Farmajo à tenir sa promesse de lever les obstacles à la fourniture de l'aide humanitaire, à l'importation et l'exportation de produits alimentaires et de fournitures essentielles et aux envois de fonds et de suspendre les nouvelles exigences bureaucratique au niveau sous-fédéral imposées aux fournisseurs de l'aide humanitaire. Le Gouvernement fédéral doit déployer des efforts soutenus à cet égard pour préserver la stabilité et la sécurité de la Somalie.

La situation des femmes et des enfants est très préoccupante, car il s'agit de groupes très vulnérables dans le contexte de la crise humanitaire qui frappe le pays. Il incombe au premier chef au Gouvernement de mettre un terme à l'impunité pour les crimes de violence sexuelle et sexiste. Selon l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé, 98 % des femmes et des filles somaliennes ont subi des mutilations génitales. Il s'agit du taux le plus élevé dans le monde, malgré que cette pratique soit interdite par le Constitution somalienne et considérée comme un acte de torture. Il en va de même pour les mariages d'enfants, qui sont toujours une pratique courante dans le pays. Le Gouvernement doit encourager les enquêtes en cas d'allégations relatives à ces faits et la réinsertion des victimes dans leurs communautés.

En ce qui concerne l'Érythrée, l'Uruguay a pris note du fait que le Groupe de contrôle présentera son rapport exhaustif dans les prochains jours, en donnant la priorité aux enquêtes menées en l'Érythrée. Ce rapport devrait apporter des précisons aux membres du Conseil et comprendre des éléments clefs permettant d'évaluer la pertinence des sanctions imposées à ce pays.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous voudrions remercier l'Ambassadeur Kairat Umarov de son exposé sur les activités du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, un exposé très utile et équilibré à notre avis. Nous voudrions saisir cette occasion pour le féliciter pour son accession à la présidence du Comité et l'assurer de notre plein appui pour qu'il puisse bien s'acquitter de ses fonctions. En fait, il a déjà changé la donne en faisant preuve de sérieux dans son travail et en adoptant une position non idéologique. Nous le remercions sincèrement de l'engagement qu'il a exprimé à coopérer dans un esprit d'ouverture, de transparence et d'objectivité avec tous les membres du Comité.

Le régime de sanctions créé par les résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) revêt une grande importance pour la paix et la sécurité régionales dans la Corne de l'Afrique et nous attachons la plus haute importance à sa mise en œuvre intégrale et efficace. À cet égard, nous remercions le Comité d'avoir organisé une séance d'information avec des représentants de l'Autorité intergouvernementale pour le développement sur les menaces terroristes transnationales dans la région. Nous sommes d'avis que de telles séances d'information sont de la plus haute pertinence pour les travaux du Comité et nous encourageons le Président à poursuivre cette bonne pratique, conformément au mandat du Comité, afin de mieux comprendre les défis et les menaces auxquels la région est confrontée.

Il ne fait aucun doute que les Chabab sont toujours une force puissante capable de lancer des attaques asymétriques, même si leurs capacités classiques ont été considérablement affaiblies. Leurs liens éventuels avec l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) auront de graves implications pour la paix et la stabilité de la région. Par conséquent, il s'agit d'une question qui doit être examinée attentivement et avec le plus grand sérieux.

Nous nous félicitons de la nomination de nouveaux membres du Groupe de contrôle, dont le travail est essentiel pour garantir la mise en œuvre du régime de sanctions. Nous avons toujours coopéré avec le Groupe en dehors du Conseil, et nous sommes maintenant prêts à le faire en notre qualité de membre du Conseil et avec un sens élevé des responsabilités. Nous sommes conscients que les travaux du Groupe sont fonction de la pertinence et de la qualité des informations recueillies, et la coopération des pays de la région et d'autres demeure très importante à cet égard. Nous espérons que dans les trois mois qui se sont écoulés depuis leur entrée en fonction, les membres du Groupe ont dûment procédé à l'examen des informations existantes et nouvelles recueillies dans le cadre de leur nouveau mandat. Compte tenu des informations faisant notamment état de violations éventuelles de l'embargo sur les armes, nous

attendons avec intérêt que le Groupe de contrôle nous informe des résultats de son enquête dans son rapport de mi-parcours. Bien entendu, la coopération horizontale avec d'autres groupes d'experts est essentielle durant le processus d'examen de ces informations et nous espérons que cela a été le cas au cours de l'enquête.

La coopération de la Somalie, de l'Érythrée et des pays de la région est absolument essentielle pour faciliter le travail du Groupe de contrôle et du Comité des sanctions. À cet égard, nous apprécions la volonté des gouvernements fédéraux et régionaux de la Somalie de coopérer avec le Groupe de contrôle. Nous prenons également note de la présentation par le Gouvernement fédéral somalien de son rapport sur la structure, la composition, les effectifs et l'emplacement de ses Forces de sécurité, y compris le statut des forces régionales et des milices, conformément au paragraphe 7 de la résolution 2317 (2016).

Dans le même ordre d'idées, il incombe au Gouvernement érythréen d'apporter la coopération voulue au Groupe de contrôle et au Comité des sanctions, conformément à ses obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Comme l'a indiqué le Groupe de contrôle, il est notamment essentiel que l'Érythrée communique des informations sur les combattants qui, selon Djibouti, sont toujours portés disparus suite au conflit de juin 2008, conformément à ses obligations conventionnelles et tel que l'a demandé le Conseil.

Nous avons pris note de l'intention de la présidence d'effectuer une visite dans la région, ce qui aurait dû être fait depuis longtemps. Il ne fait aucun doute que cela contribuera à une meilleure compréhension de la dynamique régionale. Nous espérons que cette visite se déroulera conformément aux pratiques en vigueur. Nous voulons insister sur le fait qu'il ne faut pas envisager de fixer des conditions préalables à cette visite pour obtenir des concessions de la part du Conseil, car cela constituerait un précédent dangereux. Nous sommes confiants que la présidence abordera cette question avec la plus grande prudence.

Toutefois, cette visite est importante parce qu'entre autres choses, elle permettrait à la présidence de se faire une idée de l'orgueil démesuré et de l'arrogance qui créent des problème dans notre région, sous une façade de victime qui pourrait induire beaucoup de personnes en erreur. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la question de la démarcation des frontières, qui est insignifiante par comparaison à d'autres questions. Le processus de délimitation étant achevé, il ne reste que la démarcation, à propos de laquelle on ne peut pas s'attendre que l'Éthiopie applaudisse d'une seule main.

Compte tenu de la situation géopolitique dans notre région, cette question et la question des sanctions peuvent être facilement politisées. C'est pourquoi le Président doit se montrer sage et perspicace, ce dont nous ne doutons point. C'est pour cette raison que nous sommes confiants qu'il ne peut pas établir qu'il a été prouvé irréfutablement qu'il n'existe pas de liens entre l'Érythrée et les Chabab. Le Groupe de contrôle n'a jamais fait une telle affirmation. Compte tenu du danger mortel que représentent les Chabab, ce n'est pas une plaisanterie. C'est une question sérieuse.

Enfin, l'Éthiopie considère incontestablement cette question comme extrêmement importante, et nous sommes déterminés à œuvrer de manière active et constructive pour appuyer les travaux du Comité.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : Tout comme mes collègues avant moi, je tiens à remercier chaleureusement l'Ambassadeur Kairat Umarov de son exposé détaillé aujourd'hui et à le féliciter de son accession à la présidence du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée. Point n'est besoin de préciser ici pourquoi ce Comité revêt une si grande importance pour mon pays.

La séance d'information d'aujourd'hui a lieu à un tournant critique pour la stabilité de la Corne de l'Afrique. Le scénario régional progresse, et la Somalie et l'Érythrée demeurent des acteurs clefs pour son équilibre. Le Conseil de sécurité est appelé à aider la région à réaliser son potentiel, en mettant en avant les facteurs propices à sa paix et à sa stabilité. À l'occasion du quinzième anniversaire de la décision prise par la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie concernant la démarcation de la frontière entre les deux pays, nous tenons à prendre note de la déclaration faite aujourd'hui par l'Union européenne sur la question.

Dès leurs premières déclarations, le Président Farmajo et le Premier Ministre Khaire ont fixé les priorités politiques de la Somalie, lesquelles sont toutes pertinentes pour le régime des sanctions : parvenir à la réconciliation nationale, combattre les Chabab, renforcer les capacités des forces de sécurité du pays, notamment de la police, mettre en œuvre un plan stratégique national de sécurité pour prévenir l'extrémisme violent,

améliorer la gestion des armes et des munitions, et lutter contre la corruption.

La Somalie est à un tournant décisif sur la voie de la reconstruction. L'Italie appuie son aspiration légitime à guider cette reconstruction et à consolider son appropriation du processus, ce qui est la pierre angulaire du principe de pérennisation de la paix tel qu'entériné par le Conseil l'année dernière. L'examen, par le Secrétaire général, de la présence future des Nations Unies dans le pays, l'examen conjoint de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) réalisé par l'ONU et l'Union africaine, et le renouvellement prochain du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie représentent une occasion majeure pour le Conseil de consolider cette voie.

Si nous examinons les préoccupations principales du Gouvernement fédéral somalien s'agissant du régime des sanctions actuel, nous voyons qu'elles sont en majorité liées à des facteurs externes – la menace des Chabab et les obstacles connexes posés à l'accès humanitaire nécessaire pour lutter contre la sécheresse et la famine; la présence de Daech; les allégations de violations de l'embargo sur les armes par des États tiers; et les allégations d'exploitation illégale des ressources halieutiques et du charbon de bois de la Somalie. D'un autre côté, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a reconnu que le Gouvernement fédéral somalien coopérait sans réserve à la mise en œuvre du régime des sanctions et que la coopération des autorités régionales somaliennes avec le Groupe de contrôle et l'AMISOM s'améliorait, ce qui était manifeste avec l'administration provisoire de Djouba en janvier. Le Conseil de sécurité peut accompagner l'effort déployé par Mogadiscio pour mettre en place des forces de sécurité fiables au regard des critères permettant d'alléger progressivement le fardeau des sanctions. Tous les progrès supplémentaires qu'enregistreront les dirigeants somaliens en matière de maîtrise et de gestion des armes et munitions devraient être pris en compte pour toute reconfiguration éventuelle du régime des sanctions.

S'agissant de l'Érythrée, notre position est tout aussi claire. Le Conseil de sécurité va procéder à une évaluation globale des rapports et informations périodiques communiqués récemment par le Groupe de contrôle, comme l'exigent les résolutions pertinentes du Conseil. Ces trois dernières années, le Groupe de contrôle a déclaré qu'il n'avait trouvé aucune preuve que l'Érythrée appuyait les Chabab. Dans le même temps, toutefois, les informations alléguant que l'Érythrée a appuyé d'autres groupes armés dans la région sont préoccupantes. S'agissant du différend relatif aux prisonniers de guerre entre l'Érythrée et Djibouti, qui bénéficie de la médiation du Qatar, nous avons entendu des affirmations contradictoires concernant le sort des combattants portés disparus. Nous espérons que le Groupe de contrôle sera en mesure d'aider à préciser leur statut effectif, afin que le Conseil puisse parvenir à des conclusions bien étayées.

Enfin, en attendant le rapport à mi-parcours sur les recommandations concernant un éventuel examen du régime de sanctions imposé à l'Érythrée, nous espérons que les observations du Groupe de contrôle seront justes, impartiales et fondées sur des éléments probants. À cette fin, nous encourageons l'Érythrée à coopérer avec le Groupe de contrôle, afin d'aider le Conseil de sécurité à prendre une décision impartiale sur la base de faits établis.

M. Fernández Revollo (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier le Représentant permanent du Kazakhstan et Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, l'Ambassadeur Umarov, pour son exposé et pour son travail à la tête du Comité. Nous apprécions les efforts déployés par le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, créé pour appuyer les travaux du Comité. Nous pensons que l'action de ce groupe est un instrument incontournable pour faire en sorte que le Conseil reste au fait des événements sur le terrain. Le Groupe doit fonctionner en toute impartialité et dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des deux pays.

Le régime de sanctions à l'encontre de la Somalie et de l'Érythrée est l'un des régimes les plus anciens imposés par le Conseil. Les modifications qu'a subies le régime ne se sont pas nécessairement traduites par des avancées notables. Nous estimons qu'il est opportun de nous interroger sur l'efficacité de ce régime et de nous rappeler en permanence que les sanctions ne sont pas une fin en soi. Nous tenons à souligner les progrès enregistrés par la Somalie dans le domaine politique, les élections qui se sont tenues cette année étant une preuve positive des avancées accomplies ces quatre dernières années. Il est important de poursuivre les efforts pour faire en sorte que des élections puissent se tenir en dehors de la capitale et que, en 2020, le pays puisse appliquer le principe « une personne, une voix ».

Nous demeurons très préoccupés par la présence des Chabab, qui continuent de faire peser une menace sur la paix et la sécurité de la Somalie. Selon le rapport du Groupe de contrôle, cette organisation terroriste maintient toujours une présence dans les zones les plus reculées avoisinantes des collines du Puntland. C'est une menace non seulement pour la Somalie mais aussi pour la stabilité de la région tout entière. Sa présence a également été confirmée par les représentants de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Ces derniers ont signalé que la présence des Chabab constitue en outre une menace pour toutes les organisations qui apportent une aide humanitaire dans la région, du fait des entraves qui rendent impossible le travail de ces organisations. Nous exhortons le Gouvernement somalien, la Mission de l'Union africaine en Somalie et tous les acteurs internationaux à fournir la protection nécessaire aux efforts humanitaires et à veiller à ce que l'embargo international sur les exportations de charbon de bois soit respecté.

S'agissant de l'Érythrée, c'est avec plaisir que nous apprenons une fois encore qu'il n'y a pas de preuve que son gouvernement érythréen a fourni un appui au groupe terroriste des Chabab. Le Conseil de sécurité doit prendre acte de ce fait et adopter les décisions qui s'imposent. En ce qui concerne les questions transfrontières et régionales, les pays concernés doivent cesser tout soutien aux groupes armés et aux rebelles qui compromettent la stabilité interne de ces pays. Nous voyons d'un œil favorable la libération par l'Érythrée de quatre prisonniers de guerre djiboutiens et nous exhortons les deux parties à poursuivre leur collaboration avec la médiation du Qatar, pour régler les problèmes en suspens entre des deux nations.

La Bolivie espère sincèrement que les pays de la région garderont à l'esprit un objectif plus large : la paix et la stabilité dans la Corne de l'Afrique, et les intérêts fondamentaux de leurs peuples. Nous espérons qu'ils consolideront leurs relations de bon voisinage, promouvront l'unité et la coopération et régleront leurs différends par le dialogue et la consultation, ce qui est dans l'intérêt commun de tous les pays de la région. La Bolivie espère que le Conseil de sécurité prendra en compte les changements qui interviennent sur le terrain, réexaminera en permanence la teneur pertinente de ses résolutions et y apportera les ajustements qui s'imposent.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je remercie l'Ambassadeur Umarov de son exposé. Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue dans son nouveau rôle de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) and 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée et sommes pleinement convaincus de sa capacité à diriger le Comité alors qu'il supervise l'important rôle que ces sanctions jouent s'agissant de promouvoir la paix et la sécurité dans la Corne de l'Afrique.

Je voudrais aussi remercier le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée de ses efforts visant à établir des rapports sur la mise en œuvre des sanctions et à tenir le Conseil informé d'une série de problèmes affectant la Corne de l'Afrique, notamment la lutte contre les Chabab, la corruption, la piraterie, les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et les violations des mesures de sanction.

Pour en venir d'abord à la Somalie, le Président souligne dans son exposé bon nombre des raisons qui font qu'actuellement le Conseil doit rester déterminé à soutenir les efforts faits par les Somaliens pour faciliter l'avènement d'un avenir stable, prospère et pacifique. Nous partageons la préoccupation de l'Ambassadeur Umarov au sujet de la menace que posent actuellement les Chabab à la Somalie et à la région. Nous sommes aujourd'hui les témoins de la dépravation des Chabab alors qu'ils intensifient leurs attaques asymétriques contre les cibles civiles, les services de sécurité et les représentants du Gouvernement. Il nous faut poursuivre vigoureusement nos efforts de lutte contre les Chabab pour empêcher toute remise en cause des acquis enregistrés ces dernières années en matière de sécurité.

Le cycle de violence en Somalie et dans la région ne peut être rompu sans bonne gouvernance. Nous appuyons fermement l'accent placé par le Président Farmajo et le Premier Ministre Khaire sur la lutte contre la corruption, et saluons la décision du nouveau Gouvernement fédéral d'exiger des ministres qu'ils fassent leur déclaration de situation financière et adhèrent au code de conduite. Nous sommes disposés à fournir un plus grand appui pour renforcer la transparence fiscale et les efforts de supervision du Gouvernement fédéral. Nous sommes en faveur de l'utilisation des sanctions en tant que moyen, dans le cadre de la stratégie globale des Nations Unies, de dissuader tout recours à la violence et de lutter contre la corruption. Nous saluons l'appel du Président Farmajo à la réforme du secteur de la sécurité et encourageons une gouvernance améliorée, transparente et inclusive. Il

est impératif que les ressources somaliennes profitent à tous les Somaliens, que les services de sécurité somaliens soient mieux formés et correctement rémunérés, et que les forces de sécurité respectent les droits de l'homme et soient assujetties à d'exigentes normes de responsabilité.

Pour ce qui est de l'embargo sur les armes, nous prions instamment le Gouvernement fédéral de Somalie et les États Membres de redoubler d'efforts pour se conformer aux mesures existantes et notifier rapidement le Comité lorsqu'ils appliquent les exemptions pertinentes aux fins de l'appui aux institutions du secteur de la sécurité. Nous désirons en particulier en savoir plus sur les plans d'un État membre concernant la construction d'une base militaire à Berbera et sur la découverte de 25 000 pistolets à blanc au port de Kismayo. Nous exhortons le Gouvernement fédéral et les États Membres à redoubler d'efforts pour appliquer l'embargo et partager l'information pour veiller à ce que les armes ne tombent pas entre les mains des Chabab et d'autres groupes animés d'intentions malveillantes.

Nous invitons aussi l'Équipe conjointe de vérification à continuer de progresser vers son important objectif d'améliorer la gestion des armes et des munitions par le Gouvernement fédéral de Somalie. Des activités illégales comme la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et le commerce illicite de charbon de bois contribuent à la corruption et à l'instabilité en Somalie et dans la région. Comme le Président l'a indiqué dans son exposé, nous continuons de nous déclarer préoccupés par la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans les eaux somaliennes, qui menace les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des communautés côtières. Nous nous félicitons que le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée signale toute hausse récente d'activité de piraterie ainsi que le lien qui existe entre la pêche illicite, non déclarée et non règlementée et la piraterie.

S'agissant du commerce illicite de charbon de bois, si le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a indiqué que les Chabab seraient en train d'abandonner ce commerce, nous croyons toujours que le groupe est attiré par ce type de financement. Les États Membres doivent rester vigilants, coopérer et partager activement les informations liées à l'interdiction du commerce de charbon de bois afin de l'appliquer plus strictement.

Pour en venir à l'Érythrée, le Conseil aura à son ordre du jour plusieurs questions graves à examiner alors qu'il se prépare au prochain examen des sanctions imposées par l'ONU à l'Érythrée. Ceci inclut la nécessité de communiquer de façon complète et transparente toutes les informations concernant le lieu où se trouvent les prisonniers de guerre djiboutiens manquant encore à l'appel, d'évaluer l'ampleur des violations par l'Érythrée de l'embargo sur les armes, l'appui qu'elle apporte aux groupes armés qui visent à déstabiliser la région et la mesure dans laquelle ce pays est disposé à coopérer avec le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée.

Au sujet de la coopération entre le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée et le Gouvernement érythréen, il sera important que le Groupe de contrôle se rende en Érythrée avec le Président durant sa visite prévue dans la région. Sans coopération de l'Érythrée avec le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, notamment en autorisant ce dernier à se rendre à Asmara, le Conseil ne pourra pas se prononcer en pleine connaissance de cause sur l'avenir des sanctions. Nous estimons que ce n'est que par le biais d'un dialogue ouvert ici et à Asmara que nous pourrons relever les défis à la paix et à la sécurité qui se posent encore. Nous espérons sincèrement que le Gouvernement érythréen saisira l'occasion de faire le premier pas vers l'amélioration des rapports avec le Groupe le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée à l'occasion de la visite qu'il se propose d'effectuer.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de Djibouti.

M. Doualeh (Djibouti) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, Djibouti tient à remercier le Président du Conseil de sécurité pour ce mois, les États-Unis, et les membres du Conseil de cette occasion qui lui est donnée de prendre la parole au Conseil.

Nous tenons en outre à remercier l'Ambassadeur Umarov, Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, de son exposé au Conseil de sécurité.

S'agissant de la Somalie, nous partageons l'évaluation de la Présidente que les Chabab continuent de poser une menace grave à la paix et à la sécurité en Somalie. Ils ont intensifié les attaques après avoir rejeté l'amnistie offerte par le Président Farmajo. Étant donné la gravité et la perfidie de la menace, nous appuyons la demande faite par le Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) d'augmenter les effectifs pour permettre aux forces de l'AMISOM et à

l'Armée nationale somalienne de réduire de manière décisive la capacité des Chabab et de les vaincre.

De même, nous faisons écho à l'appel du Secrétaire général António Guterres à fournir un appui logistique renforcé aux forces de l'Union africaine sous-équipées en Somalie, en particulier des moyens de déployer et de multiplier leurs ressources, notamment des hélicoptères. Nous sommes en effet convaincus qu'avec un appui renforcé, soutenu et coordonné de la communauté internationale, les nouveaux dirigeants de la Somalie pourront faire bénéficier de façon significative la population des dividendes de la paix et améliorer la sécurité et l'accès à la justice.

Pour ce qui est de l'Érythrée, nous sommes profondément troublés et préoccupés par le fait que l'absence claire de coopération qui a caractérisé les précédents mandats se poursuit à ce jour. L'Érythrée a délibérément choisi de faire obstacle au travail du Groupe de contrôle. Elle a constamment et avec arrogance refusé de permettre au Groupe de vérifier les faits. Plutôt que de coopérer de façon ouverte et transparente, comme l'a prescrit le Conseil de sécurité, elle a fermé la porte au Groupe et lui a refusé l'accès à l'information dont il a besoin pour déterminer si l'Érythrée se conformait ou non aux résolutions du Conseil. En d'autres termes, l'Érythrée cherche cyniquement a être récompensée pour son refus d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité. Elle cherche tout simplement à faire obstruction, à refuser de coopérer, à empêcher les missions d'établir les faits et à tenir bon jusqu'à ce que le Conseil soit frustré par l'échec de ses actions et suffisamment troublé par l'impact de ses sanctions pour baisser les bras et renoncer.

En appui à cette stratégie, elle a élaboré un discours la faisant passer pour une victime qui peut sembler séduisant à ceux qui ne connaissent pas la réalité de la situation dans la région. Les faits sont toutefois apparus au grand jour, tel que souligné dans les nombreux rapports du Groupe de contrôle du Conseil de sécurité et dans le rapport de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur les menaces transnationales dans la région de l'IGAD. À l'inverse, Djibouti a par deux fois accueilli les experts du Groupe de surveillance à Djibouti cette année et a pu partager avec eux des informations précieuses.

Pour ce qui est de l'appui de l'Érythrée aux Chabab, Djibouti est d'avis que l'Érythrée continue de fournir un appui aux Chabab. Il a partagé l'information qu'il juge crédible et vérifiable avec les membres du Groupe de contrôle.

S'agissant des prisonniers de guerre, l'Érythrée doit être exhortée à clarifier la situation des 13 prisonniers djiboutiens de guerre manquant encore à l'appel. C'est non seulement une exigence du Conseil de sécurité, mais c'est aussi requis au titre du traité international et du droit coutumier par lequel est lié l'Érythrée.

S'agissant du respect par l'Érythrée de l'accord de médiation conclu par le Qatar en 2010, le Conseil de sécurité a déterminé que le différend frontalier opposant Djibouti et l'Érythrée continue de menacer la paix et la sécurité internationales dans la région. Il a exhorté l'Érythrée à appliquer de bonne foi les dispositions de l'accord et à engager des pourparlers avec Djibouti pour parvenir à un accord final et contraignant concernant le différend frontalier, conformément au droit international. Djibouti a rapidement présenté à S. A. R. l'Émir du Qatar un exposé détaillé sur les faits pertinents et les principes juridiques applicables à ce dossier. Une semaine plus tard, l'Érythrée refuse toujours d'appliquer les dispositions de cet accord.

S'agissant de l'appui fourni par l'Érythrée à des groupes armés, l'Érythrée continue d'accueillir, de former, d'équiper et de soutenir sur le plan logistique des groupes armés qui cherchent à renverser et à déstabiliser le Gouvernement djiboutien. Elle persiste dans cette voie sans une once de remords, en violation de ses obligations en vertu de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, du droit international coutumier et des obligations que lui imposent les résolutions du Conseil de sécurité. Djibouti exhorte l'Érythrée à mettre un terme définitif à ces activités.

Pour conclure, je réitère notre profonde gratitude à l'égard des membres du Conseil pour leur vigilance et leur appui constants. De fait, aucun pays ne peut défier constamment les résolutions du Conseil de sécurité en espérant échapper aux conséquences de son comportement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Érythrée.

M. Giorgio (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame le Présidente, de l'accession des États-Unis à la présidence du Conseil pour le mois d'avril. Je remercie le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, S. E. l'Ambassadeur Kairat Umarov, de

son exposé et des efforts qu'il déploie pour renforcer un dialogue constructif et véritable. J'assure le Président de l'entière coopération de ma délégation dans la décharge de ses responsabilités.

Il se trouve que cette séance publique du Conseil de sécurité se déroule le jour même où la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie a rendu un avis final et contraignant il y a 15 ans, le 13 avril 2002. Au regret d'un grand nombre de ceux qui ont travaillé dur pour instaurer la paix, à ce jour, l'Éthiopie continue d'occuper une partie du territoire érythréen souverain, notamment la ville de Badme, en violation de son obligation conventionnelle et du droit international. L'espoir d'assurer la paix et la sécurité aux populations de la région a été étouffé, et la possibilité de faire front ensemble contre les problèmes communs a été reportée indéfiniment.

Le Conseil de sécurité manquerait effectivement à son devoir de maintenir la paix et la sécurité internationales s'il ignorait l'inaction et le refus d'une des parties d'appliquer un accord mutuel qu'elle a signé, en particulier si l'on se rappelle que cet accord était garanti et que l'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne, les États-Unis et l'Algérie ont été témoins de sa signature.

Le Conseil de sécurité est activement saisi de toutes les situations régionales – notamment le Soudan, le Soudan du Sud, la Somalie, le Yémen et d'autres – dans le contexte desquelles des conflits entre États ou des conflits interétatiques se sont déroulés ou continuent de faire rage. Il continue cependant d'éviter soigneusement le conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Le Conseil de sécurité ne peut perpétuer ses 15 ans d'inaction face aux actes déstabilisateurs d'occupation et d'agression qui menacent la paix et la stabilité régionales. C'est non seulement inacceptable des points de vue moral et juridique, mais il est également de plus en plus évident que la tension qui couve est insoutenable et risque de provoquer une escalade dangereuse.

Le régime de sanctions institué contre l'Érythrée est entré dans sa huitième année. Ses effets néfastes sur l'Érythrée et la Corne de l'Afrique ne peuvent en aucun cas être minimisés. Le moment est clairement venu – il y a d'ailleurs longtemps – de lever les sanctions contre l'Érythrée. À cet égard, je saisis cette occasion pour énoncer quelques faits.

Premièrement, les sanctions contre l'Érythrée n'ont jamais été justifiées ou fondées sur une volonté sincère de promouvoir la paix et la sécurité régionales. Si leur imposition était injustifiée, leur maintien ne peut être compris que comme un désir d'élargir les crises dans une région déjà en proie à divers conflits. Le nombre de conflits doit baisser, pas augmenter.

Deuxièmement, les deux justifications offertes pour l'imposition de sanctions étaient l'appui supposé fourni par l'Érythrée aux Chabab en Somalie et son refus présumé de régler le différend qui l'oppose à Djibouti. Depuis quatre ans, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée n'a trouvé aucune preuve d'actes répréhensibles quelconques commis par l'Érythrée en Somalie.

Troisièmement, s'agissant de Djibouti, l'Érythrée demeure attachée à la médiation de l'État du Qatar, qui a conduit à la libération de tous les prisonniers de guerre djiboutiens. Le dernier rapport de suivi a clairement montré que tous les interlocuteurs ne font mention que de sept prisonniers de guerre en Érythrée. Leur sort à tous est connu – deux se sont échappés, un est décédé et quatre ont été libérés grâce à l'intervention du Qatar. L'Érythrée a confirmé qu'elle ne détient plus de prisonniers djiboutiens. En outre, on ne peut demander à l'Érythrée de deviner où se trouvent les individus qui ont disparu au cours des combats, comme le prétend Djibouti. La charge de la preuve revient clairement à l'accusateur, à savoir le Gouvernement djiboutien. De son côté, l'Érythrée est déterminée à régler toutes les questions en suspens avec Djibouti sous la médiation du Qatar.

Quatrièmement, à défaut de trouver des raisons probantes pour maintenir les sanctions, certains pays ont eu recours à des prétextes procéduraux en mettant singulièrement et excessivement l'accent sur l'impossibilité pour le Groupe de contrôle de se rendre en Érythrée. Il convient de rappeler que le Groupe de contrôle a en fait déjà visité l'Érythrée à deux reprises. Le Groupe de contrôle continue par ailleurs, sans aucun obstacle, d'organiser des rencontres et d'entretenir des contacts avec les représentants érythréens compétents. Comme le savent les membres du Conseil, le Groupe de contrôle a lui-même confirmé l'absence de toute indication que l'Érythrée appuie les Chabab. Dans ces circonstances, l'Érythrée ne voit aucun intérêt à organiser une visite du Groupe de contrôle dans le pays. La principale préoccupation de l'Érythrée est la position publique adoptée par certains pays qui ont ouvertement affirmé qu'ils n'appuieraient pas la levée des sanctions,

même si le Groupe de contrôle devait se rendre en Érythrée.

L'Érythrée réaffirme une fois de plus son attachement à une paix et à une coopération durables dans la région. Elle continuera de contribuer à la paix, à la stabilité et à la sécurité régionales dans la Corne de l'Afrique et dans la zone de la mer Rouge. À cet égard, l'Érythrée appelle de nouveau le Conseil de sécurité à contribuer à la paix, à la coopération et à la bonne entente dans la région en levant les sanctions injustifiées et en garantissant le retrait de l'Éthiopie du territoire érythréen souverain.

La séance est levée à 12 h 30.